

Utilisation des drones pour le personnel forestier



Mardi 8 octobre 2024
9h00– 16h30 CEFOR Lyss

Contenu :

Les drones sont de plus en plus performants. Le cours vise à présenter les bases juridiques à connaître et à donner un aperçu des possibilités offertes par les drones dans le domaine forestier.

Le cours se déroulera en 2 parties :

Partie 1 : est destiné aux forestiers qui n'ont pas d'expérience avec le drone et qui désirent par la suite obtenir le certificat A1/A3.

Partie 2, : **dès 11h00**, démonstration de valorisation de prise de vue drone et échange d'expériences entre les participants utilisateurs de drone.

Lors de l'inscription, merci de préciser si vous possédez déjà de l'expérience avec le drone et si vous êtes intéressé à partager votre expérience.

But du cours :

- P1 : recevoir les bases théoriques en vue d'obtenir le certificat A1/A3, nécessaire pour voler avec un drone. **Attention, le cours n'est pas certifiant, les participants devront valider leur certificat via la procédure de l'OFAC.**
- P2 : connaître des méthodes de valorisation des images drones
- P2 : échange d'expérience entre les participants utilisateurs de drones. Démonstrations de techniques de valorisation d'image drone.

Public cible :

Le cours s'adresse en priorité au personnel forestier, mais est ouvert à toute personne intéressée.

Programme :

- P1 : théorie dispositions légales et conditions-cadre.
- P2 : Ateliers pratiques avec différents postes (démonstration et échange d'expériences)

Coûts et inscription : Coûts y.c. café-croissant et repas de midi :

Apprentis et étudiants : CHF 80.-

Membres ASF : CHF 100.-

Autres : CHF 140.-

Infos : herve.bader@fobatec.ch



Inscriptions
jusqu'au **30 août
2024** :

www.verband-schweizer-forstpersonal.ch,

ou
info@foresters.ch

Prises de vues : Michaël Pachoud